

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
DELIBERATION N° 41

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
06 avril 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Lauqué,

OBJET : FONCIER – Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Toit pour tous, 13 avenue de la Légion Tchèque – Avenant n° 1 (garages + caves).

Le conseil municipal a autorisé par délibération du 21 juillet 2016 la signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Toit pour tous à titre gratuit pour une superficie de 80 m² environ (avec un garage en rez-de-chaussée) ; acte régularisé le 7 novembre 2016.

Il est rappelé que cette association a pour objet le logement des personnes défavorisées. A ce titre, elle a reçu un agrément de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre du plan départemental en faveur du logement des publics en difficulté (familles, bénéficiaires du RMI et personnes handicapées).

Ainsi, l'association Toit pour tous loue et gère des appartements, dont un certain nombre sur le territoire de la ville de Bayonne et emploie une salariée à temps plein.

Elle remplit, en outre, un rôle de médiation entre bailleurs privés et travailleurs modestes, exerce une intermédiation locative, fait l'avance de frais, assiste les requérants dans la procédure du droit au logement opposable, aide à l'installation dans les lieux et informe les demandeurs et bailleurs privés.

Dans le cadre de ses missions et du recensement de ses besoins, l'association Toit pour tous a sollicité le prêt supplémentaire de deux garages et de trois caves en vue de lui permettre de disposer d'espaces de stockage (pour des meubles essentiellement).

Compte tenu de la vacance de deux garages au rez-de-chaussée de l'immeuble dans lequel l'association Toit pour tous occupe déjà des locaux, il est proposé de lui mettre à disposition ces deux espaces supplémentaires, et de conclure un avenant n°1 à la convention susvisée du 7 novembre 2016.

Compte tenu des charges supportées par cette structure, de ses faibles moyens financiers, de l'intérêt local de ses activités et de la vocation sociale de celle-ci, la mise à disposition complémentaire de ces deux garages et de ces trois caves sera consentie à titre gracieux.

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale sont maintenues.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Toit pour tous l'avenant n° 1 au contrat de mise à disposition du 7 novembre 2016, ci-annexé, lequel reprend les conditions ci-dessus énoncées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne